

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BP JEPS)



Diplôme préparé :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 4.

Durée de la formation :

16 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Avoir validé le PSC1 ou SST.
Justifier d'au moins 200h dans
l'animation.
Disposer d'un employeur.



LA FORMATION

Contenu :

- La formation se répartit en 4 blocs de compétences :
 - > **BC1** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
 - > **BC2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.
 - > **BC3** : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
 - > **BC4** : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, chaque unité capitalisable doit être validée séparément par une note d'au moins 10/20.



LE MÉTIER

Le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) est un professionnel capable de développer des actions et des projets d'animation sur les territoires. L'Animateur met en place et anime des activités récréatives, éducatives, sociales, culturelles, techniques ou ludiques selon les besoins du public et la spécificité de la structure. Il peut coordonner l'activité d'une équipe ou mettre en place un projet d'animation.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques.
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet d'une structure.
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs.
- Travailler avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Le métier d'Animateur s'exerce dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, centres de loisirs...).

Les titulaires du diplôme du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) peuvent poursuivre leurs études en s'inscrivant à la formation du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS).

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com